Ordre du jour :

- Prêt CA des Savoie Remboursement et Décision Modificative BP 2017 ; Budget Général
 - Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2017

Sur convocation en date du 16 mai 2017, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 23 mai 2017, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents: Mmes Angéline DAVY, Christelle GEX-FABRY, Béatrice LATOUR, Claudie NICAISE, Sylvie NODY, Fabienne ROMAN, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE (arrivé à 20 h 37, après le vote du 1^{er} point), Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET.

Absents excusés: Mme Laurence CALLIGE, donné procuration à Mme SCHERRER, Marion DURET, Martine NOVEL, donné procuration à M. BARBE, MM. Michel BAWEDIN, donné procuration à M. MUSARD, Jean MAURON, Nicolas POMEL.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 30.

I – Modification de l'ordre du jour – modification des statuts de la CCVV

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à modifier l'ordre du jour en y ajoutant un premier point sur la **modification des statuts de la CCVV**, plus précisément le **retrait de la compétence PLH**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour de la réunion.

M. le Maire explique au Conseil municipal que, lors de la transformation du SIVOM de la Vallée Verte en Communauté de Communes, la compétence Plan Local de l'Habitat (PLH) avait été incluse dans les nouveaux statuts. Cette compétence n'a jamais été exercée. Il se trouve qu'à la faveur d'une loi récente, les communes appartenant à un EPCI disposant de cette compétence n'ont plus le droit d'adhérer individuellement à l'Etablissement Public Foncier (EPF). En vallée verte deux communes recourent à l'EPF pour le portage de dossier d'acquisitions foncières : Saxel est adhérent depuis plusieurs années et Habère-Lullin a adhéré au 1^{er} janvier 2017. Ces adhésions se trouvent donc remises en cause, avec des conséquences immédiates et pénalisantes pour les communes concernées dont les opérations immobilières deviennent difficiles, sinon impossibles. A raison d'une cotisation de 4 € par habitant et par an, le coût pour la CCVV est important (de l'ordre de 30'000 € par an), alors qu'il ne se monte, en additionnant les frais des deux communes concernées qu'à

environ 6'000 €. Dans ces conditions, le Conseil communautaire de la CCVV a délibéré pour abandonner la compétence PLH, lors de sa dernière réunion. Il appartient donc maintenant aux conseils municipaux de se prononcer. M. le Maire propose donc au Conseil municipal de voter pour l'abandon de la compétence PLH de la CCVV. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'abandon de la compétence PLH par la CCVV.

II. Prêts Remboursements et Décisions Modificatives n° 1 et 2 du budget principal 2017

Remboursement 7 prêts CE des Alpes refinancés: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de régulariser des écritures d'ordre mal imputées sur le Budget Primitif 2017 de la M14 suite au refinancement de 7 prêts repris en 1 auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes.

Il demande au Conseil Municipal de voter des VIREMENTS DE CREDITS sur des écritures d'ordre.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des écritures nécessaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de voter les virements de crédits nécessaires à la régularisation de ces écritures comptables.

Remboursement de 2 prêts – CA des Savoie : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 11 avril 2017 décidant de rembourser par anticipation de 2 prêts au CA des Savoie et de contracter un nouveau prêt de 350 000 €.

Il informe que le contrat de ce nouveau prêt a été signé le 13 avril 2017 et qu'il convient donc de rembourser les 2 prêts (CRD + IRA et intérêts normaux).

Il demande au Conseil Municipal de voter des crédits supplémentaires au Budget Primitif 2017 de la M14 pour permettre la comptabilisation de ces décisions.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des écritures nécessaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'inscrire au Budget Primitif 2017 de la M14** les dépenses et crédits détaillés cidessous et sur le document comptable ci-joint :

Section	Chapitre	Libellé chapitre	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	66	Charges financières	60 000.00 €	
Recettes	74	Dotations, subventions, participations	40 000.00 €	
Recettes	75	Autres produits de gestion courante	20 000.00 €	
Dépenses	16	Emprunts et dettes assimilées		318 000.00 €
Dépenses	21	Immobilisations corporelles		32 000.00 €
Recettes	16	Emprunts et dettes assimilées		350 000.00 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires à l'application de la délibération prise pour rembourser les 2 prêts et contracter le nouveau prêt auprès du CA des Savoie.

III - Travaux et urbanisme

. M. Barbe informe le Conseil municipal des modifications apportées au **projet** d'aménagement de la sortie de Boëge (côté Route de la Vallée Verte), concernant le partage du trottoir entre piétons et piste cyclable. Il rappelle le coût global du projet 1 352 000 €. Il

demande donc au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à demander les subventions correspondantes, au département, au Syane (pour l'éclairage public), à l'Etat (dotation à l'investissement public local). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces demandes de subventions.

- . En matière de réseaux d'eau, la tranche des Granges-Gaillard est commencée.
- . En ce qui concerne le transfert à la CCVV, puis éventuellement au SRB des compétences eau et assainissement, M. Barbe propose au Conseil municipal d'organiser une réunion ad hoc, le mardi 30 à 20 h 30, avec Amélie Déage, chargée de gérer pour la CCVV l'étude globale, afin de présenter le projet et de répondre aux questions des conseillers municipaux.

IV - Questions diverses

- . M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une maison est en vente **chez Layat** et que la parcelle inclut une portion de la route, pour **41 m².** Il souhaite donc exercer sur cette portion le droit de préemption de la commune, pour une somme de **20 € du m²** et demande au Conseil municipal de bien vouloir l'y autoriser. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette **acquisition** à l'unanimité et autorise M. le Maire à passer tous les actes afférents.
- . Indemnité de gardiennage de l'église : M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter comme tous les ans l'indemnité de gardiennage de l'église pour une somme de 479,86 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le paiement de cette indemnité et se félicite que l'église soit ouverte tous les jours.
- . L'agence immobilière qui s'est ouverte récemment à proximité de l'église demande une autorisation d'occupation du domaine public devant sa devanture pour y installer une table et quelques chaises à la belle saison. Dans la mesure où cet emplacement comporte un droit de passage, le Conseil municipal refuse d'accorder cette autorisation du domaine public, même s'il se sent disposé à accepter une tolérance dans la mesure où il n'y a pas de gêne pour les usagers.
- . M. Barbe informe le Conseil municipal qu'il va demander des devis et des croquis en vue d'un **remplacement de la porte de la mairie**. Par ailleurs, une étude est actuellement en cours sur l'extinction totale ou partielle de l'éclairage public la nuit.
- . M. le Maire informe le Conseil municipal que l'enquête publique sur la modification n° 3 du PLU et sur la Déclaration de Projet portant mise en compatibilité du PLU auront lieu du 12 juin au 13 juillet 2017 et feront l'objet de la publicité adéquate. Avant cela, les conseillers municipaux intéressés peuvent participer à la **réunion d'examen conjoint de la Déclaration de Projet avec les PPA** (Personnes Publiques Associées) le **vendredi 2 juin** à 9 h 30 en mairie de Boëge.
- . M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer un **bail locatif avec l'OPAC** pour l'ancien appartement du percepteur. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'y autorise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 45.